



Programme cofinancé par l'Union européenne - Fonds européen de développement régional
EU-gefördertes Programm – Europäischer Fonds für regionale Entwicklung

L'Union européenne investit dans votre avenir / Die Europäische Union investiert in Ihre Zukunft

**PROGRAMME DE COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE
PROGRAMM DER EUROPÄISCHEN TERRITORIALEN ZUSAMMENARBEIT**

INTERREG IV A „GRANDE REGION“ / „GROSSREGION“ 2007-2013

**DOCUMENT 15 - FORMULAIRE TYPE POUR LES RAPPORTS ANNUELS DES PROJETS
DOKUMENT 15 - MUSTERFORMULAR FÜR DIE JÄHRLICHEN PROJEKTBERICHTE**

Le rapport annuel doit rendre compte de l'état d'avancement du projet subventionné au moins une fois par an. Le rapport annuel de l'année N doit être fourni avant le 31 mars de l'année N+1. (Cf. article 7.1. de la Convention de concours FEDER).

Der Jahresbericht muss mindestens einmal pro Jahr über den Stand des geförderten Projekts Auskunft geben. Der Jahresbericht für das Jahr N muss bis zum 31. März des Jahres N+1 übermittelt werden. (Vgl. Artikel 7.1. des EFRE-Zuwendungsvertrages).

INTERREG IV A GRANDE REGION / GROSSREGION 2007 - 2013

**RAPPORT D'ACTIVITES du 1^{er} semestre DE L'ANNEE 2011
TÄTIGKEITSBERICHT FÜR DAS JAHR 20XX**

NOM DU PROJET PROJEKTNAME : Coopération Sanitaire Transfrontalière
....."COSANTE".....
NUMERO DU PROJET NUMMER DES PROJEKTES: 47 WLL 3 3 073

Premier bénéficiaire *Federführender Begünstigter* :
Opérateur n°1
LUXLORSAN GEIE
Rue de la Moselle 7
6700 ARLON
Belgique

Opérateur (s) *Projektpartner* :

Opérateur n°2

Alliance nationale des mutualités chrétiennes – ANMC
Chaussée de Haecht 579
1031 BRUXELLES
Belgique

Opérateur n°3

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail – CARSAT Nord-Est
Rue de Metz 81-85
54073 NANCY CEDEX
France

Opérateur n°4

Caisse régionale d'assurance maladie Alsace-Moselle – CRAM AM
Rue Lobstein 2 BP423
67004 STRASBOURG CEDEX
France

Opérateur n°5

Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine –
ORSAS Lorraine
2, rue du doyen Jacques Parisot
54500 Vandœuvre-lès-Nancy
France

Partenaires méthodologiques :

Partenaire n°1

Direction Régionale du Service du contrôle Médical – DRSM
Rue de Metz, 81-85
54073 NANCY CEDEX
France

Partenaire n°2

Observatoire wallon de la Santé - OWS
Avenue Gouverneur Bovesse 100
5100 NAMUR
Belgique

Axe et mesure *Schwerpunkt und Maßnahme* :

Axe 3 - Les hommes

Mesure 3 - Soutien à la coopération dans le domaine de la santé

1. ETAT D'AVANCEMENT PHYSIQUE DU PROJET

DARSTELLUNG DES INHALTLICHEN PROJEKTFORTSCHRITTS

Veillez décrire les actions réalisées durant l'année (présentation synthétique). Merci de bien vouloir replacer les actions réalisées dans la perspective des actions prévues dans le dossier de demande.

Action 1 Développer un observatoire transfrontalier de la santé

Luxlorsan, est une structure de droit européen qui a pour vocation de rassembler les acteurs voulant promouvoir la coopération sanitaire et médico-sociale transfrontalière à l'intérieur de l'espace européen Wallonie-Lorraine-Luxembourg (WLL). C'est un observatoire transfrontalier de la santé constitué sous la forme juridique d'un GEIE¹. Organisme fédérateur, lieu de concertation, de dialogue et de dynamique de la coopération sanitaire transfrontalière, il assure à ses membres le respect de leur autonomie.

L'action 1 du projet COSANTE vise à développer cette structure qui poursuit une continuité de contacts et de relations entre les acteurs de la santé, de l'Assurance Maladie et les gestionnaires des systèmes de santé de chaque versant frontalier.

Les partenaires du projet COSANTE sont membres du GEIE Luxlorsan dont Les activités portent uniquement sur les problématiques de la santé et de l'accès aux soins transfrontaliers dans l'espace de la Grande Région. Ces dernières se déclinent en études, actions, projets sanitaires et médico-sociaux transfrontaliers.

Durant l'année 2011, les membres du GEIE Luxlorsan ont participé à une **journée de séminaire organisée par les Agences Régionales de Santé (ARS) frontalières** avec la Belgique et les opérateurs du projet COSANTE sur le thème de la coopération transfrontalière. L'ARS de Lorraine représentée notamment par la directrice générale adjointe participait aux travaux. Ceux-ci ont porté essentiellement sur les réalisations et les actions de coopération transfrontalière en santé entre la France et la Belgique. Les problématiques rencontrées en matière sanitaire et médico-social transfrontalières, les projets réalisés et en cours ainsi que la mise en place d'une coordination et d'une stratégie commune aux quatre ARS frontalières (plus l'ARS Ile-de-France) ont été abordées dans ces domaines.

Cette journée s'est tenue à Reims le 18 janvier 2011 et fut l'occasion pour le projet COSANTE de participer au débat sur la définition des axes de travail de la coopération transfrontalière franco-belge, de présenter les projets de coopération en lorraine et d'exposer les travaux d'études dont tout

¹ Groupement européen d'intérêt économique

particulièrement celui développé par le groupe de travail *Bassins de soins transfrontaliers* (l'innovation méthodologique et les résultats engrangés). Les conclusions de la journée ont été officialisées dans un document (Cf. Annexe).

Les orientations stratégiques adoptées par l'ensemble des ARS représentées sont, en résumé :

Pour l'Offre de soins Ambulatoire et Hospitalière

- 1) Généraliser les zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) sur toute la frontière franco belge ;
- 2) Améliorer l'accès aux soins dans les ZOAST ;
- 3) Améliorer le fonctionnement des ZOAST ;
- 4) Etudier l'opportunité de conventions spécifiques sur la frontière ;
- 5) Mettre en place la gouvernance sanitaire transfrontalière.

Pour l'Offre Médico-sociale

- 1) Intégrer la coopération transfrontalière dans l'analyse des besoins des SROMS² et estimer le niveau de recours au système belge dans le champ du handicap et des personnes âgées.
- 2) Mettre en place un accord-cadre transfrontalier franco belge médico-social (4 ARS-4 départements côté français)

L'assemblée générale du GEIE Luxlorsan a été organisée à Arlon le 15 avril 2011 avec pour la première fois la participation de représentantes de l'ARS Lorraine désireuses de s'informer des actions menées par l'Observatoire.

Le GEIE a été sollicité pour participer à une **étude** exploratoire financée par la chambre du travail sarroise sur « **le développement des institutions transfrontalières dans la région Saar – Lor – Lux** ». Le 10 août 2011, nous avons dès lors présenté notre Observatoire transfrontalier et répondu aux questions de la chercheuse responsable de ce travail.

Dans le cadre de notre volonté d'étendre notre coopération avec le Grand-duché de Luxembourg et la recherche de nouveaux partenaires afin d'élargir notre GEIE, nous avons rencontré les responsables de **la Caisse médico chirurgicale mutualiste (CMCM) à Luxembourg** le 30 août 2011. Nous leur avons présenté nos différents axes de travail et nos réalisations ainsi que nos souhaits d'élargissement des coopérations avec le Luxembourg.

Par ailleurs, nous avons été sollicités pour participer en tant qu'expert au groupe de travail santé du **Comité économique et social de la Grand Région (CESGR)**. Ses réunions se sont tenues les 15 septembre et 17 novembre 2011. Lors de l'une de ces rencontres, nous avons présenté les réalisations en matière de coopération sanitaire transfrontalière aux acteurs politiques et économiques présents.

² Schéma régional d'organisation médico-sociale

Réunions :

18/01 : Séminaire les ARS et la coopération transfrontalière franco belge (Reims)

15/04 : Assemblée Générale du GEIE Luxlorsan (Arlon)

21/06 : Réunion Carsat NE (Nancy)

10/08 : Entretien étude de la chambre du travail sarroise (Arlon)

30/08 : Réunion Caisse médico chirurgicale (Luxembourg)

15/09 : Groupe de travail santé du Comité économique et social de la Grande Région (Arlon)

17/11 : Groupe de travail santé du Comité économique et social de la Grande Région (Arlon)

Action 2 Doter la coopération sanitaire dans l'espace WLL des instruments structurels nécessaires à son développement

L'objectif de développer une coopération transfrontalière en santé harmonieuse s'appuie sur l'élaboration d'une démarche structurée tant dans le domaine sanitaire que médico-social et parallèlement sur le recours à des instruments autorisant et favorisant le déploiement de projets.

C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de **l'accord-cadre de coopération sanitaire franco-belge** est une préoccupation permanente. Cet instrument constitue le substrat structurel des projets et des réalisations de coopération sanitaire transfrontalière entre les versants frontaliers belge et français.

L'Assemblée nationale française a ratifié l'accord-cadre le 3 octobre 2007. En Belgique, la procédure de ratification s'est enfin achevée. En effet, d'une part la Communauté flamande a ratifié le texte le 13 mars 2009 et d'autre part la Communauté française de Belgique le 3 juin 2010 et le Parlement wallon le 27 mai 2010 l'ont également ratifié.

En 2011, par la publication au Moniteur belge du 18 février 2011 de la loi d'assentiment, la procédure de ratification a été clôturée sur le versant belge et **l'entrée en vigueur officielle** de l'accord fixée au 1^{er} mars 2011. L'accord a par ailleurs été publié au Journal officiel de la République française du 24 mai 2011 sous le décret n°2011-442.

Cette entrée en vigueur de l'accord-cadre rend possible la mise en place de la Commission mixte chargée du suivi de son application, d'en proposer des modifications, de son interprétation et de son évaluation annuelle et enclenche le délai d'un an pour opérer la mise en conformité éventuelle des conventions de coopération sanitaire en place. Vu l'absence de gouvernement fédéral de plein exercice en Belgique jusqu'en décembre 2011, la constitution de cette Commission mixte n'a pas pu être réalisée cette année.

Dans l'attente de la ratification finale du texte, les Ministères compétents en la matière dans les pays s'étaient accordés pour permettre l'adoption de conventions de coopération sanitaire et ainsi valider les projets développés. C'est de ce fait que la convention « ZOAST ARLON-LONGWY » a pu entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2008. La ZOAST Ardennes, qui concerne une partie du territoire de la province de Luxembourg a, quant à elle, bénéficié également de cet « arrangement » pour entrer en vigueur dès le 1^{er} février 2008.

Pour la convention relative à l'aide médicale urgente transfrontalière franco-belge, le même instrument a permis sa mise en œuvre.

Cependant, si une coopération transfrontalière SMUR est effective sur les versants frontaliers français et belge, un projet analogue n'a pu être mis en œuvre avec le Grand-duché. L'absence de base légale pour développer des conventions de coopération sanitaire transfrontalière (comme créée l'accord-cadre de coopération sanitaire franco-belge), sur le versant grand-ducal, explique pour l'essentiel les difficultés rencontrées pour opérationnaliser un dispositif de coopération transfrontalière. Cependant des contacts réguliers avec la Caisse Nationale de Santé (CNS) luxembourgeoise ont débouché sur une évolution majeure au travers de **la reconnaissance des conventions « ZOAST Arlwy » et « SMUR Lorraine » tout d'abord au profit des travailleurs frontaliers assurés sociaux luxembourgeois résidant en France ou en Belgique dans les zones concernées**. Cette reconnaissance effective à partir du 1^{er} janvier 2011 a fait l'objet d'une communication publique le 9 mai 2011 à Luxembourg. L'acte de reconnaissance a été officiellement signé par le président de la CNS devant la presse et en présence des représentants des hôpitaux et de l'assurance maladie française et belge. En décembre 2011, la CNS a précisé que son acte de reconnaissance portait sur **l'ensemble des assurés sociaux luxembourgeois résidant dans la ZOAST** (travailleurs frontaliers, pensionnés, invalides,...).

Ce résultat constitue une première forme de coopération transfrontalière avec le Grand-duché de Luxembourg. Cette importante avancée découle des rencontres de travail et des relations suivies avec la direction de la CNS depuis deux ans et demi.

L'objectif à terme serait de développer cette coopération par la conclusion d'un véritable accord de coopération sanitaire entre les différents versants frontaliers de l'espace Wallonie-Lorraine-Luxembourg.

Les changements instaurés en 2010 portent pleinement leurs effets sur la coopération transfrontalière instituée au sein des zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers en cette année 2011. Pour rappel, c'est au niveau européen mais aussi français que des évolutions se sont opérées.

Au niveau national français, la recomposition institutionnelle du système de santé et la place des acteurs se sont surtout traduites par la réforme du système de santé français par la loi HPST³ qui donne une nouvelle dimension à la territorialisation de la politique de santé, en regroupant le sanitaire et le médico-social sous l'autorité des nouvelles entités que sont les **Agences Régionales de Santé (ARS)**. Cette réforme du système de santé français a une incidence directe sur le projet COSANTE. Elle a opéré, en effet, un transfert de compétences et de personnel de l'ex-CRAM⁴ vers les ARS mais également la constitution de nouvelles équipes en charge des dossiers.

³ Hôpital Patients Santé et Territoires

⁴ Devenue CARSAT

L'année 2011 a dès lors été mise à profit pour créer des liens de partenariat avec l'ARS Lorraine, autorité partenaire, comme l'atteste la désignation d'une personne de référence pour les questions transfrontalières et sa participation au COMAC du projet. Néanmoins, le départ de son Directeur général, en mai 2011, suite à sa nomination de Directeur général du Ministère de la Santé en France, va nécessiter la prise de nouveaux contacts et un travail de reconstruction de collaboration avec son successeur. Un contact direct n'a pas pu avoir lieu au second semestre mais cette nomination a entraîné le changement de la personne de référence pour les dossiers transfrontaliers.

Au niveau européen, l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010 du nouveau Règlement n° 883/2004 portant coordination des systèmes de sécurité sociale et remplaçant le règlement n°1408/71 a introduit le droit de retour qui permet aux personnes bénéficiant d'une pension de certains Etats membres et résidant à l'étranger de bénéficier désormais du remboursement des prestations de santé qu'ils reçoivent dans leur pays compétent (pays de la retraite). En conséquence, le retraité du régime français, par exemple, résidant en Belgique peut désormais se faire soigner en France avec une carte Vitale. Lors de l'évaluation des flux de patients au sein des ZOAST, ces retraités ne seront plus pris en compte. Il s'agissait dès lors de bien informer le personnel des établissements hospitaliers partenaires de cette nouvelle disposition ce qui a été fait dans le cadre des réunions de suivi des conventions ZOAST.

Enfin, dans un souci de suivi et d'amélioration des coopérations, **le travail d'évaluation des flux**, commun à toutes les ZOAST de la zone frontalière franco belge, a été poursuivi sur base du tableau d'évaluation élaboré en 2010 et validé par l'ensemble des comités de suivi des ZOAST Arlwy et Ardennes.

ZOAST ARLWY

Au cours de l'année 2011, une première **commission de suivi de la ZOAST Arlwy** s'est tenue le 16 février à Arlon. Outre les discussions quant aux problèmes administratifs rencontrés par le personnel en charge de l'accueil des patients, de la facturation des soins et de leur remboursement, l'extension de la convention aux assurés sociaux luxembourgeois résidant dans la ZOAST en France ou en Belgique a été actée au cours de cette réunion. Le site Internet a pu être présenté avec ses fonctionnalités concernant toutes les informations relatives aux conventions et les recherches possibles sur l'offre de soins transfrontalière. Les réunions de suivi des conventions seront les rendez-vous mis à profit pour veiller à la mise à jour des données concernant les établissements partenaires.

Les **brochures d'information à destination des prestataires de soins** sur l'offre de soins et les conditions d'accès à la ZOAST réalisées et imprimées à la CARSAT Nord-Est ont été diffusées par courrier postal aux médecins

généralistes et spécialistes de la ZOAST sur les deux versants frontaliers. Ce document fera l'objet d'une mise à jour régulière selon l'évolution de l'offre des établissements.

Par ailleurs, **une réunion technique avec la direction et les responsables administratif et financier des CSL** a été nécessaire le 5 avril 2011 (Arlon) afin de clarifier une série de questions sur le traitement des dossiers des patients français.

Le 1^{er} juin 2011 (Mont-Saint-Martin), une deuxième réunion technique avec les acteurs des deux versants frontaliers a permis de faire un état des lieux des difficultés résolues ou toujours en cours de résolution.

Le 1^{er} semestre 2011 a vu l'aboutissement de **l'accord-cadre inter-hospitalier** entre le groupe Alpha santé (CH Hôtel-Dieu) et Vivalia (Cliniques du Sud Luxembourg). Ceci s'est concrétisé par une cérémonie officielle le 13 mai à Mont-Saint-Martin. Cette manifestation politique importante rassemblait les directeurs des groupes hospitaliers, les élus locaux, les responsables de l'assurance maladie... en présence de Madame Eliane Tillieux, Ministre de la Santé de la Région wallonne et de la Directrice par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine qui ont inauguré officiellement l'IRM transfrontalière installée dans les locaux du CH Hôtel-Dieu. Cet accord-cadre remplace celui initié entre les CSL et l'AHBL suite à la déclaration d'intérêt de juin 2004 entre les CHL, CSL et l'AHBL et pose les jalons d'un développement de la coopération entre les deux entités.

Le deuxième Comité de suivi de la ZOAST Arlwy a eu lieu à Arlon le 8 juin 2011. Le nom de la personne en charge des questions transfrontalières au sein de l'ARS⁵ Lorraine a pu être communiqué aux membres du comité de suivi. Les chiffres des **flux de patients** de la ZOAST Arlwy ont été présentés lors de cette réunion. Le CH Hôtel-Dieu a enregistré une vingtaine de patients et les Cliniques du Sud Luxembourg (CSL) 2025 admissions tout type de prise en charge confondu (soins externes, hospitalisation de jour, hospitalisation classique). Les CSL observent un léger fléchissement du flux fin 2010 qui pourrait s'expliquer par le redéveloppement de l'activité d'hospitalisation à Mont-Saint-Martin. Les conclusions ne diffèrent pas de l'année précédente où était constaté que la majeure partie des patients provenaient des communes du bassin de Longwy et que les flux les plus significatifs étaient observés dans les spécialités où une collaboration médicale existe entre les CSL (VIVALIA) et le CH Hôtel-Dieu (Apha-Santé).

En termes d'information, les changements de la réglementation européenne ainsi que la reconnaissance par le Grand-duché de Luxembourg de la convention au profit de ses assurés frontaliers rendent nécessaire la

⁵ Agence Régionale de Santé

modification de la **brochure destinée aux patients** qui a été décidée lors de cette rencontre et sera publiée en 2012.

En présence de la représentante de l'ARS Lorraine, une réunion de suivi s'est encore tenue le 5 octobre 2011 à Arlon où l'accent a été mis sur l'information du patient français quant au système belge des suppléments d'honoraires pratiqué par les médecins lors d'hospitalisations en chambre à un lit. Suite à des questions sur la difficulté de vérification du statut précis du patient et la facturation, le projet de base de données en vigueur dans la ZOAST Ardennes a été évoqué dans l'optique de l'adoption de cet outil pour la ZOAST Arlwy. La procédure applicable aux assurés sociaux luxembourgeois a été précisée en séance mais des questions pratiques étaient encore à résoudre. Une liste officielle des hôpitaux de recours des CSL (Arlon) a été transmise à l'ARS Lorraine pour validation.

Une réunion a été organisée à Bruxelles le 26 octobre avec l'INAMI et les OA belges et luxembourgeois pour acter les procédures administrative et financière en vigueur pour les assurés sociaux luxembourgeois suite à la reconnaissance des conventions transfrontalières par la CNS.

Le 7 décembre 2011 à Arlon, une nouvelle réunion de suivi **en présence de deux représentants de la CNS** a permis de clarifier pour tous les acteurs concernés les circuits administratifs liés à l'extension de la convention aux assurés sociaux luxembourgeois résidant dans l'espace de la ZOAST. La MGEN⁶ des Ardennes a présenté son projet SAMARDMUT aux membres de la commission de suivi. Ce projet vise à une prise en charge automatisée des factures des patients français hospitalisés en France dans le cadre de la ZOAST Ardennes. Cette prise en charge comprend les parts remboursées par les assurances complémentaires françaises et constitue dès lors une réelle avancée dans l'accès aux soins pour le patient français. Ce projet s'appuie sur la base de données développée avec la CPAM des Ardennes qui permet aux hôpitaux belges d'obtenir une assurance sur le statut d'assuré social du patient français de manière informatisée. L'objectif, à la demande des partenaires, est de dupliquer ces outils à la ZOAST Arlwy pour faciliter la prise en charge et une facturation optimale des soins dispensés aux patients français.

ZOAST Ardennes

Durant l'année 2011, un **comité de suivi de la ZOAST Ardennes** a eu lieu le 19 mai à Dinant. Celui-ci a notamment été l'occasion de se pencher sur les données d'évaluation de l'exercice 2010 et les difficultés pratiques liées à l'application de la convention.

Un point de la question de la prise en charge, par les assurances complémentaires, des restes à charge des patients bénéficiant de la ZOAST a

⁶ Mutuelle générale de l'éducation nationale

été présenté. Grâce à l'initiative menée au sein du microprojet SAMARDMUT dont l'objectif est une prise en charge automatisée par le développement d'outils informatiques adaptés, un traitement systématique des demandes d'intervention des complémentaires françaises a été mis en place. Cette expérience pilote pourrait, à court terme, être étendue à la ZOAST Arlwy (Cf. supra). Une réflexion quant à la centralisation du traitement des dossiers par les organismes ardennais a été communiquée en séance par la CPAM des Ardennes.

Le 7 novembre 2011 au CH de Charleville-Mézières, une nouvelle réunion de suivi a permis de traiter de questions posées par l'application de la convention telles la reconnaissance en France de mammographies passées en Belgique par des patientes françaises. L'ARS de Champagne-Ardenne avait demandé une analyse de flux des soins externes par type afin de pouvoir mener une réflexion sur l'offre de soins dans le Département des Ardennes. Ces chiffres ont été fournis par les établissements belges concernés. La situation du microprojet SAMARDMUT a aussi été présentée :

- La procédure de télétransmission des factures est en test,
- La lecture de la carte d'assuré social permet l'émission automatique du E112.

La phase opérationnelle du projet est prévue pour le premier trimestre 2012.

Le 22 février 2011 aux Cliniques universitaires de Mont-Godinne, une **réunion commune** aux partenaires des ZOAST Arlwy et Ardennes rassemblait le personnel des hôpitaux belges partenaires qui a assisté à une **séance d'information de la société Saficard**. Cette société, leader sur le marché des bornes de lecture et de mise à jour des cartes Vitale, a présenté les appareils existants et leurs fonctionnalités afin que les établissements hospitaliers puissent opter pour l'équipement qui convient le mieux à leurs besoins et ainsi aider à résoudre les difficultés engendrées par une lecture incomplète de la carte Vitale des patients français accueillis en Belgique ou l'impossibilité actuelle de procéder à sa mise à jour.

Dans le domaine **médico-social**, durant cette année 2011, un travail de négociation a été mené pour parvenir à la conclusion d'un **accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Région wallonne du Royaume de Belgique sur l'accueil des personnes handicapées**. Ceci constitue une avancée significative pour les milliers de personnes handicapées françaises (enfants et adultes) hébergées dans des institutions belges. Les termes de l'accord prévoient un échange d'informations, la mise en place d'une inspection franco-wallonne et la mise en place d'une commission mixte paritaire chargée du suivi de son application et de son évolution. Cet accord et son arrangement administratif ont été signés le 22 décembre 2011 et permettent aux Conseils généraux qui le souhaiteraient d'établir des conventions avec des établissements d'accueil wallons.

Réunions :

16/02 : Commission de suivi ZOAST ARLON LONGWY (Arlon)
22/02 : Réunion d'information sur les bornes de lecture de carte Vitale (Mont-Godinne)
05/04 : Réunion technique sur la convention ZOAST Arlwy aux CSL (Arlon)
09/05 : Conférence de presse signature de la reconnaissance des conventions par la CNS (Luxembourg)
13/05 : Signature accord-cadre Vivalia/Alpha-santé et inauguration IRM (Mont-Saint-Martin)
19/05 : Commission de suivi ZOAST Ardennes (Dinant)
01/06 : Réunion technique ZOAST Arlwy (Mont-Saint-Martin)
08/06 : Commission de suivi ZOAST Arlwy (Arlon)
14/07 : Réunion avec la Direction Vivalia (Bastogne)
05/10 : Commission de suivi ZOAST Arlwy (Arlon)
26/10 : Réunion INAMI, OA et CNS (Bruxelles)
07/11 : Commission de suivi ZOAST Ardennes (Charleville-Mézières)
21/11 : Rencontre Mme Ass Nat (Longwy)
07/12 : Commission de suivi ZOAST Arlwy (Arlon)

Action 3 Gestion et accompagnement de projets transfrontaliers

Par l'entremise des opérateurs du projet COSANTE réunis au sein du GEIE, Luxlorsan assure la gestion du projet COSANTE. En sa qualité d'opérateur premier bénéficiaire, LUXLORSAN structure le développement de projets transfrontaliers pour diffuser les réalisations et l'expérience acquise en matière de coopération sanitaire transfrontalière au cours du programme Interreg III sous l'intitulé LUXLORSAN I et LUXLORSAN II et du programme Interreg IV sous l'intitulé COSANTE.

Au cours l'année 2011, le projet COSANTE a réuni son **comité d'accompagnement** le 15 avril à Arlon avec une présentation des activités réalisées par le projet en 2010. La présence de l'ARS de Lorraine est à souligner et démontre son intérêt porté aux travaux du projet. Lors de ce Comité d'accompagnement, les partenaires ont introduit une demande de prolongation de 18 mois du projet COSANTE. Le 28 octobre, un second comité d'accompagnement a permis de faire l'état des lieux des réalisations accomplies pendant le premier semestre 2011 et de dresser les perspectives futures. Afin de s'adapter aux changements d'organisation sur le versant français, une demande d'élargissement du partenariat au 1^{er} janvier 2012, dans l'hypothèse de l'acceptation de la demande de prolongation du projet, y a été déposée.

Pour ce qui a trait à **l'accompagnement de projets transfrontaliers**, COSANTE soutient officiellement trois initiatives et a été sollicité par un quatrième projet.

- En premier lieu, le projet « **Services aux personnes dépendantes : un enjeu durable** » dont le premier bénéficiaire est l'ADEF⁷ et le GEIE Luxlorsan partenaire méthodologique. Ce projet permet d'élargir l'impact des complémentarités développées par le projet COSANTE et aussi d'étendre le champ de l'action dédiée à la prise en charge des personnes âgées (action 7). En effet, le projet « Services aux personnes dépendantes : un enjeu durable » travaille sur le champ du domicile alors que COSANTE explore principalement le domaine de l'hébergement en « institution ».

Dans un souci de complémentarité et d'échange d'expériences, les partenaires de COSANTE (ANMC et CARSAT NE) participent au groupe de travail de l'Action 1⁸ dans son volet dédié aux questions juridiques et à la comparaison des systèmes de prise en charge des personnes à domicile sur les versants belge, français et luxembourgeois. Durant le 1^{er} semestre 2011, les réunions de ce groupe se sont tenues à Arlon le 21 janvier et à Longwy le 27 janvier.

⁷ Association de Développement des Emplois Familiaux

⁸ Observation et analyse du secteur de l'aide à domicile

Ce groupe de travail du projet, après son enquête sur l'évaluation des services à la personne et les présentations des systèmes de prise en charge de la dépendance au domicile sur les trois versants, a essayé d'identifier les problématiques transfrontalières dans ce domaine.

Le Comité d'accompagnement du projet s'est tenu le 14 avril 2011 à Arlon. Il a été précédé d'un comité de pilotage le 8 avril 2011 à Longlaville. Ces réunions ont permis à COSANTE de s'informer sur l'évolution globale des actions. La CARSAT NE et l'ANMC y représentaient Luxlorsan et le projet COSANTE.

Dans l'objectif d'une présentation publique des résultats de ses différentes actions, le projet « Services aux personnes dépendantes : un enjeu durable » a mis sur pied un colloque le 10 mai 2011 à Arlon. Le projet COSANTE a participé à cette initiative par différentes contributions :

- la constitution d'une liste d'invités,
- un travail de synthèse et une intervention sur les aides et allocations aux personnes âgées dans l'espace Wallonie-Lorraine-Luxembourg et la question de leur exportabilité,
- la tenue d'un stand présentant les publications de COSANTE et les nouveaux outils Internet.

Outre la journée du 10 mai, cela a nécessité la participation à deux réunions de préparation les 18 avril et 6 mai 2011 à Arlon.

COSANTE a également participé le 14 juin 2011 à Longwy à une réunion d'évaluation de l'évènement et d'analyse des perspectives du projet après sa clôture le 1^{er} septembre 2011.

Certains partenaires du projet ont décidé de déposer une nouvelle fiche-projet axée sur la formation. Vu la thématique retenue, Luxlorsan a choisi de ne pas participer à ce nouveau projet.

- En deuxième lieu, les opérateurs du projet COSANTE (CARSAT NE et ANMC), sous l'égide de Luxlorsan, ont accompagné la demande de concours FEDER dans le domaine de la prévention des risques cardiovasculaires du **projet « ICAPROS »**⁹. Ce projet vient compléter l'action menée au sein des Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) développées dans le cadre du projet COSANTE pour contribuer à la conception d'une véritable politique de santé envisagée sous l'angle de « bassin de soins transfrontalier » dans la mesure où il apporte une approche préventive et un lien entre l'entreprise/l'école et l'hôpital.

Les partenaires de COSANTE (CARSAT NE, ANMC) représentant Luxlorsan ont participé aux Comités d'accompagnement du projet ICAPROS à Charleville-Mézières le 25 janvier 2011 et à Mont-Godinne le 19 juillet 2011

⁹ Instance de Coordination des Actions pour la Promotion en Santé Franco-belge

et aux Comités de pilotage du projet le 22 mars 2011 à Sedan et le 6 octobre 2011 à Bouillon. Après la proposition d'héberger les pages web du projet ICAPROS sur son nouveau portail, le projet COSANTE est toujours en attente de la position finale des partenaires.

Une réunion de travail sur la communication en 2011 et 2012 des avancées du projet s'est tenue à Bastogne (06/06/11). COSANTE (ANMC) a participé à cette réunion afin de soutenir le projet et de servir d'éventuel relais avec ses partenaires habituels. Pour 2011, les résultats de ce « plan de communication » ont été la présence du projet ICAPROS à divers évènements, la réalisation d'un film de présentation de la méthodologie développée dans l'action de prévention destinée aux écoles et la tenue d'une conférence de presse. Outre la participation à sa préparation (réunions : 27/10 et 14/11), Luxlorsan a animé cette conférence de presse le 23 novembre 2011 à Libramont en présence de Madame Mahy, Députée provinciale et Madame Barat, Vice-présidente du Conseil régional de Champagne-Ardenne.

Les partenaires d'ICAPROS, désireux de prolonger leur projet ont aussi sollicité le GEIE LLS pour son expertise.

Nous avons tenu à participer à une animation du projet qui s'est tenue au siège du GEIE Luxlorsan le 12 décembre 2011.

- En troisième lieu, le GEIE Luxlorsan est partenaire méthodologique du **microprojet Interreg IV SAMARDMUT** qui a débuté le 31 juillet 2010 et dont l'objectif est d'harmoniser les procédures de prise en charge du coût des soins pour le patient transfrontalier afin de ne pas le pénaliser par la frontière. Le microprojet vise à mettre en application un des objectifs poursuivis par les projets Interreg mis en œuvre par l'OFBS¹⁰ et LUXLORSAN (LLS) tout le long de la frontière franco belge afin de mutualiser l'offre de soins des deux versants et de la rendre aisément accessible pour les résidents de l'espace frontalier.

En France, l'accès aux soins est fortement conditionné par la prise en charge des restes à charge par des organismes complémentaires. Il convient, dès lors, de mettre en œuvre un dispositif de prise en charge complet des coûts des soins dans le cadre de la mobilité transfrontalière. C'est l'objectif majeur du microprojet qui s'inscrit dans une vision de coopération interrégionale transfrontalière.

Comme la gestion administrative et financière des restes à charge des patients français des ZOAST est lourde à assumer, elle requiert la mise en place de procédures informatiques rationalisant l'ensemble du dispositif.

¹⁰ Observatoire franco-belge de la Santé

Le recours à des modes d'organisation plus modernes et plus adaptés est indispensable pour assurer la pérennité de cette innovation.

L'état d'avancement du projet SAMARDMUT est d'ailleurs présenté lors des comités de suivi de la ZOAST (Cf. Action 2).

Ce projet a aussi fait l'objet d'une présentation le 18 janvier 2011 à Reims lors du séminaire réunissant sur le thème de la coopération transfrontalière les différentes ARS frontalières avec la Belgique. Ceci participe à la démarche d'échange d'expérience dans le domaine de la prise en charge des soins en région frontalière.

- En quatrième lieu, le GEIE a été sollicité par des médecins français et belges désireux de monter un projet de coopération par le biais de journées médicales transfrontalières. Ce micro-projet s'inscrit dans la dynamique de la ZOAST Arlwy portée par COSANTE. Il s'agit en effet de professionnels des établissements hospitaliers du CH Hôtel-Dieu (Mont-Saint-Martin) et des CSL (Arlon), partenaires de la convention ZOAST qui veulent développer des échanges entre les prestataires, les étendre aux médecins de ville et par là même améliorer les pratiques en œuvre au profit de soins de meilleure qualité pour la population du bassin transfrontalier. Nous avons rencontré ces acteurs lors de deux réunions de travail le 30 août et le 5 octobre 2011 à Arlon.

Enfin, il nous a paru nécessaire, dans un souci de coordination des actions de coopération sanitaire transfrontalière, de rencontrer les partenaires des projets menés par l'OFBS (12/10 à Namur).

Réunions :

21/01 : Groupe de travail de l'Action 1 du projet « services aux personnes dépendantes à domicile » (Arlon)

25/01 : COMAC du projet ICAPROS (Charleville-Mézières)

27/01 : Réunion *Les obstacles juridiques dans les services à la personne dépendante à domicile* (Longwy)

22/03 : Comité de pilotage du projet ICAPROS (Sedan)

08/04 : Comité de pilotage du projet « Services aux personnes dépendantes à domicile » (Longlaville)

14/04 : COMAC projet « Services aux personnes dépendantes à domicile » (Arlon)

15/04 : COMAC projet COSANTE (Arlon)

18/04 : Réunion de préparation du colloque « personnes dépendantes à domicile » (Arlon)

06/05 : Réunion de préparation du colloque « personnes dépendantes à domicile » (Arlon)

10/05 : Colloque transfrontalier « Services aux personnes dépendantes : un enjeu durable » (Arlon)

06/06 : Réunion de communication projet ICAPROS (Bastogne)

10/06 : Réunion ETI et Autorités de gestion projet Interreg GR (Arlon)
14/06 : Evaluation du colloque et perspectives du projet « Services aux personnes dépendantes à domicile » (Longwy)
19/07: COMAC projet ICAPROS (Mont-Godinne)
30/08: Réunion de travail micro-projet TRANSMED (Arlon)
05/10: Réunion de travail micro-projet TRANSMED (Arlon)
06/10 : Comité de pilotage projet ICAPROS (Bouillon)
11/10 : Réunion avec la nouvelle direction de la CARSAT NE (Nancy)
12/10 : Coordination de projets entre Observatoires (Namur)
27/10 : Préparation conférence de presse ICAPROS (Marche)
14/11: Réunion de communication et suivi de projet ICAPROS (Mont-Godinne)
28/10 : COMAC COSANTE (Arlon)
23/11 : Conférence de presse projet ICAPROS (Libramont)
12/12 : Suivi animation ICAPROS (Arlon)

Action 4 Plate-forme juridique

Les opérateurs du projet COSANTE poursuivent et développent cette action entamée dans le cadre du programme Interreg III Luxlorsan I et Luxlorsan II.

L'action se décline en deux volets d'intervention :

- Un volet politique
 - examen de l'évolution du cadre législatif national et communautaire relatif à l'accès aux soins dans la zone frontalière franco-belge ;
 - analyse de la jurisprudence communautaire ;
 - suivi de l'actualité en matière de politique de santé et d'accès aux soins dans l'Union européenne et les Etats membres concernés par le projet ;
- Un volet pragmatique
 - soutien juridique pour la mise en œuvre de l'accord-cadre franco belge ;
 - mise à jour des outils d'information et intégration des conventions particulières de coopération sanitaire ;
 - réalisation d'études juridiques particulières.

Au cours de l'année 2011, dans le cadre du **volet politique de l'action**, afin d'échanger sur les évolutions juridiques dans le domaine des soins transfrontaliers aux niveaux national et européen, trois réunions du **groupe de travail « veille juridique »** commun avec l'Observatoire Franco-Belge de la Santé (OFBS) se sont déroulées le 24 février, le 24 mai et le 13 décembre 2011 à Bruxelles. Ce groupe rassemble des représentants d'organismes assureurs, d'ordres professionnels et des experts en prise avec l'actualité nationale et européenne concernant les politiques de santé et d'accès aux soins de chaque versant.

Les points suivants ont notamment été examinés par les membres du groupe « veille juridique » lors des ces trois rencontres :

- l'évolution de la jurisprudence européenne en matière de mobilité des patients, de la biologie clinique...
- l'application des nouveaux règlements européens de coordination des régimes de sécurité sociale, leur extension aux ressortissants des pays tiers et leur impact sur les coopérations transfrontalières,
- la directive ayant vocation à faciliter aux patients européens l'exercice de leurs droits en matière de soins de santé transfrontaliers, sa coexistence avec les règlements de coordination des régimes de sécurité sociale, son impact sur la prescription des médicaments,
- l'évaluation de la directive européenne sur les qualifications professionnelles visant cinq professions de santé en vue de sa révision,

- les projets de modifications des textes européens sur la pharmacovigilance et les médicaments falsifiés, l'information des patients sur les médicaments.

La nouvelle directive européenne (2004/24) sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers instaure une nouvelle procédure d'accès au remboursement des soins reçus dans un autre pays de l'U.E. mais coexiste avec le nouveau règlement européen (883/2004) de coordination des régimes de sécurité sociale et son règlement d'application (987/2009). Le patient a le droit d'option entre ces deux procédures et peut choisir la législation qui lui est la plus favorable. L'existence simultanée de ces différentes législations pose des questions d'interprétation qui ont été analysées lors de la réunion du groupe de travail du 24 mai 2011.

La base de données interactive en ligne sur les droits et démarches en matière de soins de santé dans l'espace Wallonie-Lorraine-Luxembourg a été présentée aux experts présents à cette rencontre.

Des experts du groupe de travail veille juridique ont participé, le 24 novembre, à un séminaire organisé par l'Observatoire social européen (OSE), l'INAMI et l'AIM sur le futur cadre européen de gouvernance des systèmes de santé. Les débats et conclusions de ce colloque ont été discutés avec le groupe de travail lors de la réunion du 13 décembre 2011 à Bruxelles. La présentation du projet d'accord-cadre franco-wallon sur l'accueil des personnes handicapées et son arrangement administratif a aussi constitué un point à l'ordre du jour de cette rencontre.

Dans le cadre de ce groupe de travail, outre leur participation aux réunions (24/02, 24/05 et 13/12), les opérateurs du projet COSANTE ont collaboré à la préparation des ordres du jour, à la présentation des cas de jurisprudence débattus en séance et à la rédaction des comptes rendus des réunions.

Le travail d'étude de la problématique **des droits du patient** entamée en 2008 au sein d'un groupe de travail commun avec l'OFBS, s'est poursuivi avec la tenue de quatre réunions de travail au cours de l'année 2011 : le 2 février à Namur, le 13 avril à Villeneuve-d'Ascq, le 27 mai et le 8 septembre à Lille.

Le groupe de travail poursuit deux angles d'approche :

- l'un destiné à apporter toutes les informations utiles aux médecins pour l'exercice de leur profession et la prise en charge de leurs patients à l'étranger par la rédaction d'un rapport ;
- l'autre, à destination du grand public, qui se veut plus pragmatique et axé sur des réponses précises apportées aux patients quant à l'accès aux soins, les droits des malades et la qualité des systèmes de santé qui prendra la forme de fiches d'information.

Ce **rapport** est divisé en deux grandes parties. La première traite des obligations du médecin envers les patients hospitalisés alors que la seconde présente le thème de la responsabilité.

Chaque thématique a été analysée sur chaque versant frontalier. L'objectif étant l'appropriation du cadre législatif par les médecins hospitaliers étrangers venant exercer dans un hôpital situé de l'autre côté de la frontière et plus largement l'information des acteurs franco belges de la santé.

En 2010, suite aux réformes dans le domaine sanitaire sur le versant français, la personne en charge du groupe de travail a changé de fonctions, et la rédaction du rapport a pris du retard. Les personnes ressources sur le versant français étant peu nombreuses, la partie concernant la législation française n'a pu être finalisée durant le 1^{er} semestre 2011. Ce travail s'est poursuivi durant le second semestre 2011 et sera validé début 2012.

Après la rédaction des projets de **fiches**, la sélection définitive des sujets à y aborder et leur validation, il s'agissait de concevoir un modèle de présentation adapté et attractif pour le patient. Des devis ont été sollicités et un visuel a été validé au cours du second semestre 2011.

Afin d'approfondir la matière, de rencontrer des experts et d'entendre les attentes des patients, COSANTE (ANMC) a participé à la **journée d'étude sur les droits du patient** le 3 février 2011 à Liège. Le programme comportait une présentation de la législation belge, des dispositifs de médiation et des tables rondes sur les droits du patient et la relation patient/médecin.

Réunions :

- 02/02 : Groupe de travail « Droits du patient » (Namur)
- 03/02 : Journée d'étude « Droits du patient » (Liège)
- 24/02 : Groupe de travail « Veille Juridique » (Bruxelles)
- 13/04 : Groupe de travail « Droits du patient » (Villeneuve-d'Ascq)
- 24/05 : Groupe de travail « Veille Juridique » (Bruxelles)
- 27/05 : Groupe de travail « Droits du patient » (Lille)
- 08/09 : Groupe de travail « Droits du patient » (Lille)
- 24/11 : Séminaire sur la directive droit des patients (Bruxelles)
- 13/12 : Groupe de travail « Veille Juridique » (Bruxelles)

Action 5 Structurer des bassins de soins transfrontaliers

Le lancement de la coopération sanitaire transfrontalière et la structuration de l'espace frontalier en bassins de soins nécessitait de disposer au préalable d'un accord juridico-administratif et financier pour créer une « zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers ». A la suite de quoi, les flux pouvaient être analysés à l'intérieur de l'espace frontalier Arlon-Lonwy.

La démarche méthodologique retenue pour constituer des bassins de soins, repose sur une étude de l'offre et des besoins en soins des régions concernées inspirée par les travaux réalisés par les URCAM¹¹ adaptée aux circonstances particulières du domaine transfrontalier. Cette étude représente une étape essentielle dans l'élaboration des bassins de soins transfrontaliers.

Le groupe d'experts s'est d'abord attelé à définir les indicateurs d'évaluation de besoins de soins à appliquer sur les deux versants frontaliers. Ensuite, il s'est penché sur la collecte des données nécessaires à la construction de ces indicateurs. En 2010, grâce à l'apport de l'ORSAS Lorraine, les données récoltées sur les deux versants lorrains ont pu être analysées et traitées. Le groupe d'experts a fait progresser la méthodologie et a abouti à la production de données illustrant les besoins de soins, l'offre de soins et l'articulation entre ces deux sphères de problématiques dans l'espace frontalier considéré.

Au cours de l'année 2011, le groupe d'experts comprenant les opérateurs du projet Cosanté a poursuivi le travail méthodologique pour finaliser la composition des indicateurs et effectuer les recherches des données statistiques et leur analyse.

Après une première détermination des indicateurs à retenir pour définir **l'offre de soins** tant hospitalière (nombre de lits par hôpitaux, équipements lourds, ...) que celle des prestataires de ville, les sources de données ont été repérées et les territoires d'étude en ce domaine définis. Les premières données récoltées ont été traitées au cours du second semestre 2010 pour aboutir à une première cartographie de l'offre de soins transfrontalière. Au vu des résultats, en 2011, le groupe de travail a affiné certains indicateurs pour parvenir à une représentation la plus homogène possible des territoires frontaliers. Il s'agit, par exemple, des chiffres de la densité des médecins généralistes qui ont dû être corrigés avec un critère de seuil d'activité.

Le groupe de travail s'est réuni trois fois en 2011, le 13 janvier et le 16 mars à Arlon et le 12 mai à Namur. Cette troisième rencontre s'est tenue à l'Observatoire wallon de la Santé (OWS), partenaire méthodologique de COSANTE, afin d'y **présenter** le travail réalisé aux experts et aux membres du

¹¹ Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (dont les missions sont maintenant reprises par les ARS)

cabinet de la Ministre de la Santé de la Région wallonne. Les personnes présentes ont marqué un vif intérêt pour la méthodologie novatrice et l'analyse développées. L'Agence régionale de santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais y a aussi présenté le système français des Objectifs de répartition de l'offre de soins (OROS).

Le 18 janvier 2011 à Reims, la méthodologie et les premiers résultats ont été présentés à **l'ensemble des ARS frontalières** avec la Belgique lors du séminaire qui avait pour thème la coopération transfrontalière franco belge. Le principe de « *développer une démarche d'analyse des besoins de soins des territoires de santé transfrontaliers* » a d'ailleurs été retenu dans les orientations stratégiques définies à l'issue de cette journée.

Réunions :

13/01 : Groupe de travail « Bassins de soins transfrontaliers » (Arlon)

18/01 : Séminaire les ARS et la coopération transfrontalière franco-belge (Reims)

16/03 : Groupe de travail « Bassins de soins transfrontaliers » (Arlon)

12/05 : Groupe de travail « Bassins de soins transfrontaliers » (Namur)

Action 6 Elargir la coopération en matière d'aide médicale urgente transfrontalière

La convention de coopération entre la France et la Belgique en matière d'aide médicale urgente signée en 2007, a été mise en œuvre par sous-région frontalière. Sous l'impulsion des opérateurs du projet COSANTE (CRAM NE, ANMC, UNMS), les autorités et acteurs concernés du territoire lorrain (franco-belge) ont conçu et adapté les annexes de la convention signées le 19 mars 2008. Celle-ci autorise l'intervention des SMUR français en Belgique et des SMUR belges en France, afin de réduire le temps d'intervalle médical libre (IML), en vue d'améliorer la prise en charge des patients pour tenter, autant que faire se peut, de sauver des vies et de réduire le nombre de séquelles invalidantes.

Une démarche identique dans le département des Ardennes et les provinces de Luxembourg et de Namur a abouti à la signature d'annexes à la convention franco-belge adaptées à l'espace territorial concerné le 29 mai 2008.

Avec ce dispositif, le patient ne franchit pas la frontière mais c'est le service médical de l'hôpital qui intervient au chevet du patient.

Ces accords permettent la connexion entre les centres d'appel 15 (F) et 100 (B) pour déclencher l'envoi d'un SMUR frontalier en fonction des équipes disponibles et ainsi assurer une prise en charge plus efficiente pour le patient.

Une procédure rigoureuse a été établie pour définir une hiérarchisation des interventions validée par les autorités compétentes de chaque versant.

Des radios belges branchées sur le réseau Astrid ont été confiées aux équipes françaises afin d'optimiser encore la communication avec les Centres d'appel belges.

L'application de la convention dans l'espace WLL constitue une avancée importante pour les régions rurales souvent éloignées des structures de soins et parfois difficiles d'accès.

Afin de réduire encore l'Intervalle Médical Libre (IML), les opérateurs du projet COSANTE avec les **acteurs lorrains** de l'aide médicale urgente ont travaillé à la conception et à la mise en place d'un avenant aux annexes, qui permet l'intervention du SMUR français de Longwy **en première intention** sur le territoire de la **commune d'Aubange**. Cette expérience pilote est en vigueur depuis le 8 juin 2009.

Durant l'année 2011, l'**évaluation quantitative et qualitative de la convention** instaurée à la demande de l'ARH de Lorraine (maintenant Agence régionale

de santé de Lorraine) a été poursuivie. De la sorte, la plus-value de cette expérimentation pilote a été objectivée.

Lors de la réunion de suivi du 14 avril 2011 à Mont-Saint-Martin, l'équipe SMUR française a présenté les données relevées lors des interventions effectuées en première intention sur le territoire belge durant l'année 2010. Tant cette présentation que l'expérience de terrain ont mené les autorités compétentes belges à proposer d'étudier la possibilité d'étendre cette expérience à un territoire plus large. Les chiffres présentés lors de la réunion de suivi du 22 septembre 2011 à Arlon ont permis de confirmer le bon fonctionnement de la convention, la stabilisation du nombre de sorties mais aussi la nécessité de comparer à nouveau les temps d'intervention des vecteurs belge et français sur certains villages pour optimiser encore la prise en charge des patients. Les autorités belges vont dès lors procéder à une étude sur la définition du secteur d'intervention pour le premier trimestre 2012.

Suite aux contacts pris avec la Caisse Nationale de Santé (CNS) luxembourgeoise quant à la question de la prise en charge, dans le cadre de cette convention, des assurés sociaux luxembourgeois résidant en Belgique et en France, **le Grand-duché de Luxembourg**, a reconnu l'application de cette convention à ces personnes. Cette **reconnaissance** est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011. Les procédures administratives permettant l'application effective de cet accord ont été mises en place entre les différents acteurs hospitaliers et de l'assurance maladie.

Le 9 mai 2011, au siège de la CNS à Luxembourg, le Président de cette dernière a procédé à la **signature officielle de cette reconnaissance** de convention pour les frontaliers luxembourgeois résidant en France ou en Belgique rendant ainsi publique cette avancée dans la coopération sanitaire transfrontalière avec le Luxembourg.

Du côté des **annexes ardennaises** de la convention qui s'appliquent, en **province de Luxembourg, aux communes de Bouillon, Florenville et Chiny et concerne les SMUR de Libramont et d'Arlon**, les acteurs ont évalué le dispositif mis en place et initié un développement expérimental similaire de la convention en envisageant des interventions SMUR transfrontalières en première intention dans les communes frontalières où le temps d'IML pouvait être substantiellement réduit.

Depuis le 15 février 2010, un **protocole** adapté aux réalités géographiques et sanitaires de la zone frontalière ardennaise enrichi des enseignements de l'expérience menée en Lorraine est en vigueur. Ce texte permet l'intervention en première intention du SMUR étranger dans les communes frontalières définies. Ce dispositif présente la particularité de prévoir des jonctions quasi systématiques entre les équipes SMUR des deux pays pour réduire le temps d'indisponibilité des équipes SMUR.

Une réunion de suivi s'est tenue le 1^{er} février 2011 à Charleville-Mézières. Les équipes responsables des SMUR français partenaires à la convention ayant totalement changé, la rencontre a principalement été consacrée à l'explication du contexte des conventions et de l'origine des différentes procédures mises en place. Une évaluation transfrontalière du protocole n'a malheureusement pas pu être réalisée de façon valide par manque de données émanant du versant français. Les partenaires et les autorités compétentes françaises et belges ont dès lors décidé de prolonger l'expérience en insistant sur la collecte des données pour parvenir à une réelle évaluation du dispositif au second semestre 2011. Le 12 juillet, une réunion technique s'est tenue à Dinant et une commission de suivi le 12 septembre à Libramont. En l'absence de responsables des équipes SMUR françaises et toujours en attente des données réclamées en vue d'une évaluation, il a été décidé, sur base des données belges, de revoir le découpage territorial d'intervention en première intention pour certains villages et de prolonger une ultime fois la période d'enregistrement des données. L'ARS Champagne-Ardenne, présente à la réunion, s'est engagée à organiser une concertation sur le versant français.

Pour la « convention SMUR Ardennes », concrètement, outre sa participation aux réunions du 1^{er} février 2011, du 12 juillet et du 12 septembre, le projet COSANTE a assuré la rédaction des comptes rendus. Les frais relatifs à la contribution de COSANTE dans ce volet de l'action se rapportent à des frais de personnel et de mission. Ils ont été comptabilisés dans les déclarations de créances des opérateurs du projet COSANTE.

Réunions :

01/02 : Commission de suivi convention SMUR Ardennes (Charleville-Mézières)

14/04 : Commission de suivi convention SMUR Lorraine (Arlon)

09/05 : Signature élargissement des conventions au siège de la CNS à Luxembourg

12/07 : Réunion de suivi SMUR Ardennes (Dinant)

12/09 : Commission de suivi SMUR Ardennes (Libramont)

22/09 : Commission de suivi SMUR Lorraine (Arlon)

Action 7 Outils d'information sur les structures de prise en charge des personnes âgées

En 2008, les opérateurs ont entamé les travaux relatifs à la réalisation de cette action par une première recherche documentaire pour répertorier les lieux d'information et les sites existant sur l'accueil des personnes âgées dans des structures adaptées implantées sur chaque versant frontalier.

En 2009, les opérateurs du projet COSANTE (CRAM NE, ANMC) ont constaté les limites de l'extension de l'outil français « le kiosque bleu » au-delà de la frontière. Aucune possibilité d'étendre la présentation des services d'accueil vers les régions frontalières belges n'a pu être envisagée.

En conséquence, le développement d'une base de données transfrontalière spécifique est apparu nécessaire. En 2010, des contacts ont été pris en ce sens avec le département informatique de la CARSAT Nord-Est et il a été décidé d'intégrer cette base de données dans le nouveau site Internet du projet COSANTE. Les opérateurs ont continué à étudier les thèmes et rubriques devant être intégrés dans une base de données.

Après investigations, il est apparu que les **bases de données relatives aux structures pour personnes âgées** et handicapées nécessiteraient la constitution d'une arborescence différente de celles consacrées à l'offre hospitalière ou aux droits des patients. Une étude du coût a été menée sur la conception de cette arborescence par la firme Netlor qui a conçu la modernisation du site internet. En 2011, des réunions de travail ont permis de définir l'organisation de cet outil (Cf. Action 11).

A noter également qu'un **vade-mecum** de présentation des systèmes français et belge de la prise en charge des personnes âgées est en cours de finalisation dans le cadre de l'Action 10 « *Acteurs de la santé : Réseaux et formations* » (groupe de travail guichets de soins) du projet. Ce support fournira des informations précises et exhaustives sur les structures institutionnelles d'accueil et d'orientation, les prestations octroyées en nature et espèces, etc. Lorsqu'il sera finalisé, cet outil sera mis en ligne sur le nouveau site Internet et sera diffusé aux participants des journées « guichets des soins ».

La participation aux réunions du projet « personnes dépendantes à domicile » et le 10 mai 2011 au colloque de ce projet s'inscrit dans la dynamique de l'action 7 du projet COSANTE. Lors de ce **colloque consacré à la thématique des personnes dépendantes à domicile**, COSANTE (ANMC) a présenté, au travers d'une intervention, un état des lieux des aides et allocations en France, Belgique et Luxembourg et l'ensemble de ses travaux touchant les personnes âgées par la tenue d'un stand d'information.

COSANTE (ANMC) a assisté à une table ronde du **projet Interreg IVb « Health and demographic changes : le défi du vieillissement »** le 17 mars 2011 au CHL

à Luxembourg. Ce projet présentait entre autres les résultats d'une étude menée dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées en Région wallonne (MR-MRS) sur les critères qui président le choix de l'établissement et leur adéquation avec la réalité de l'offre.

Les problématiques transfrontalières sur l'hébergement des personnes âgées et la réglementation en vigueur étant comparables le long de la frontière franco-belge, afin de profiter de l'expérience et du témoignage des acteurs et experts de ce secteur, COSANTE (CARSAT NE et ANMC) a participé le 23 mai 2011 à Mouscron au **séminaire sur « L'hébergement des personnes âgées dans l'espace frontalier France-Wallonie-Flandre »**.

Par ailleurs, une réflexion a été lancée tant au sein de la Région wallonne qu'à l'intérieur de l'administration française chargée de la prise en charge des personnes âgées pour se pencher sur un projet de base légale de coopération transfrontalière entre les deux versants frontaliers. Ensuite, un petit groupe de travail restreint a été constitué pour élaborer un projet d'accord cadre médico-social. Ce projet a finalement abouti à un accord-cadre de coopération franco-wallon sur l'accueil des personnes handicapées et n'a pu être concrétisé dans le domaine de l'accueil des personnes âgées à l'issue de l'année 2011.

Réunions :

Voir action 3 « gestion et accompagnement de projets transfrontaliers », action 10 acteurs de la santé « Guichet de soins » et action 11 communication « Site Internet ».

17/03 : Table ronde « Health and demographic changes : les défis du vieillissement » (Luxembourg)

29/03 : La prise en charge de la dépendance au GDL (Ministère de la santé) (Luxembourg)

23/05 : Séminaire sur l'hébergement des personnes âgées dans l'espace frontalier FWF (Mouscron)

Action 8 Outils d'information sur les structures de prise en charge des personnes handicapées

Cette action s'apparente à la précédente mais porte sur les personnes handicapées. Les opérateurs ont entamé les travaux en utilisant la même méthode de recherche documentaire et sur le web. La réflexion lancée en 2008 sur la thématique des personnes âgées a été étendue à celle des personnes handicapées. L'objectif étant, en effet, de concevoir un annuaire et des fiches d'information sur les établissements d'accueil des personnes handicapées.

Tout comme dans l'Action 7 « *Outils d'information sur les structures de prise en charge des personnes âgées* », le développement de la **base de données** relative au recensement des structures frontalières pour personnes handicapées a nécessité un travail d'inventorisation des informations nécessaires à sa conception.

Le constat de la nécessité de construire une arborescence différente de celles des bases de données déjà en ligne sur le nouveau site Internet, demande de nouveaux développements qui seront assurés par la société Netlor avec qui COSANTE construit la démarche depuis le début du projet. Des réunions de travail se sont dès lors tenues durant l'année 2011 pour concevoir cette base de données (Cf. Action 11).

Par ailleurs, dans le cadre de l'Action 10 « *Acteurs de la santé : Réseaux et formations* », le secteur de la personne handicapée a été étudié, un vade-mecum de présentation des systèmes français et belge de la prise en charge des personnes handicapées a été publié et des **formations sur la prise en charge des personnes handicapées en France et en Belgique** organisées durant le second semestre 2010. La première rencontre de l'année 2011 a été mise à profit pour évaluer ces formations et les retours des acteurs médico-sociaux français et belges à leurs propos.

En 2011, une réflexion a été lancée tant au sein de la Région wallonne qu'à l'intérieur de l'administration française chargée de la prise en charge des personnes handicapées pour se pencher sur un projet de **base légale de coopération transfrontalière** entre les deux versants frontaliers compte tenu de l'importance de la mobilité entre la France et la Wallonie en ce domaine. Ensuite, un petit groupe de travail restreint au sein duquel le projet Cosanté et l'Awiph¹² était représenté a été constitué pour élaborer un projet d'accord cadre médico-social. Cet accord-cadre franco-wallon est devenu réalité et a été signé, avec son arrangement administratif, le 21 décembre 2011 au Home Reine Fabiola à Neufvilles. Il constitue une avancée majeure dans l'accompagnement et la prise en charge en Wallonie des personnes handicapées françaises. Il prévoit un échange d'informations, la mise en

¹² Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées

place d'une inspection commune franco-wallonne et d'une commission mixte chargée de son application et de son évolution. L'accord offre une base légale à la signature de conventions.

Réunions

21/12 : Signature de l'accord cadre franco-wallon sur l'accueil des personnes handicapées à Neufvilles

Action 9 Améliorer l'accès transfrontalier aux médicaments

Le médicament, quoique libre de circuler dans l'Union européenne, reste imprégné par les dispositions en vigueur dans chaque Etat membre. Compte tenu de la mobilité croissante des patients et de la création de dispositifs favorisant la mutualisation des ressources sanitaires et médico-sociales transfrontalières, il apparaît indispensable, au regard du poids économique des médicaments dans la dépense de santé des Etats et des ménages, de favoriser une information objective et claire à l'adresse des patients, des prestataires prescripteurs et des pharmaciens y résidant.

L'année 2009 a vu la constitution du groupe de travail commun avec l'OFBS destiné à se pencher sur l'accès transfrontalier aux médicaments. Lors de l'année 2010, la rédaction du document présentant le cadre légal a été poursuivie.

En 2011, le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises. La première rencontre a eu lieu le 11 février 2011 à Lille et fut l'occasion de discussions sur le contenu de certains chapitres du **rapport dédié au cadre légal du médicament en France et en Belgique** et d'un point sur la volonté du groupe d'organiser une communication des travaux et du public-cible à y convier. La réunion du 18 mars 2011 à Lille a vu la validation du rapport franco-belge sur le cadre légal du médicament à l'exception de la partie consacrée aux « perspectives » sur le versant belge. Le groupe a aussi réfléchi au **projet de soirée d'information et d'échanges avec les professionnels** tant sur la forme que sur les thématiques pertinentes à aborder. Le 27 mai 2011 à Lille, le groupe a précisé le programme de la soirée d'information. Les réunions des 16 septembre et 15 novembre 2011 à Lille ont été consacrées à l'organisation de cette manifestation en collaboration avec la ville de Roubaix, partenaire de l'initiative : programme et intervenants, invitations, etc.

Le 9 décembre à l'EDHEC de Roubaix cette **soirée intitulée « Rencontre transfrontalière franco-belge sur la thématique du médicament »** a rassemblé plus d'une centaine de personnes autour d'interventions de représentants des Ordres des pharmaciens et des médecins français et belges, de professionnels de l'assurance maladie des deux versants, ... Outre la présentation du rapport transfrontalier, les sujets abordés étaient, entre autres, la mobilité des professionnels de santé et la question de l'accès aux médicaments dans l'espace frontalier franco-belge.

Réunions :

- 11/02 : Groupe de travail « médicaments » (Lille)
- 18/03 : Groupe de travail « médicaments » (Lille)
- 27/05 : Groupe de travail « médicaments » (Lille)
- 16/09 : Groupe de travail « médicaments » (Lille)
- 15/11 : Groupe de travail « médicaments » (Lille)
- 09/12 : Manifestation d'information sur les médicaments (Roubaix)

Action 10 Acteurs de la santé : Réseaux et Formation

Cette action consiste à structurer un réseau transfrontalier de professionnels de la santé (établissements et prestataires de soins, institutions pour personnes âgées et handicapées, organismes d'assurance maladie...), via l'organisation de formations et la diffusion d'informations.

L'année 2008 a été consacrée à la réalisation d'un module de formation à l'adresse du personnel des hôpitaux frontaliers et des organismes assureurs tant français que belges, centré sur les dispositifs conventionnels développés.

Au cours de l'année 2009 **un projet de formation a été élaboré pour le secteur médico-social** et le groupe de travail commun à l'OFBS a conçu un module de formation sur l'organisation du secteur des personnes handicapées et la prise en charge de part et d'autre de la frontière ainsi que sur la coopération transfrontalière dans ce secteur.

En 2010, le groupe a organisé ces journées de formation. Elles furent l'occasion pour les professionnels de s'informer sur le système de l'autre versant mais aussi d'exprimer leurs attentes et les difficultés actuelles d'une réelle coopération transfrontalière dans le secteur de la personne handicapée.

En 2011, le groupe de travail a travaillé à la rédaction d'un support sur la **thématique de la prise en charge des personnes âgées**. Il a aussi planifié l'organisation des journées de rencontres/formations sur cette matière. Le groupe s'est réuni à sept reprises :

- le 2 février 2011 à Namur, principalement pour procéder à l'évaluation des journées de formation sur la prise en charge des personnes handicapées organisées lors du second semestre 2010 ;
- le 13 avril 2011 à Villeneuve-d'Ascq pour faire le point sur l'état d'avancement de la rédaction du vade-mecum sur la prise en charge des personnes âgées en France et en Belgique ;
- le 4 mai 2011 à Havré pour débattre du contenu du vade-mecum et établir le calendrier des journées de formation, les publics-cibles à convier ;
- 19 juillet 2011 à Mont-Godinne pour préciser encore le contenu du rapport de référence et les personnes ressources pour sa validation ;
- le 14 septembre 2011 à Givet pour fixer les dates et lieux des journées d'information et d'échanges ainsi que le contenu de la journée ;
- le 8 novembre 2011 à Mons sur l'état d'avancement des documents, la répartition des envois des invitations, le choix de l'enregistrement des inscriptions en ligne ;
- le 28 novembre 2011 à Namur pour organiser le planning d'envoi des invitations, la validation du formulaire d'inscription en ligne et le timing de la journée afin de la communiquer aux intervenants à solliciter.

Le 6 février 2011 COSANTE a rencontré la direction et la responsable administrative du **Centre Hospitalier de Luxembourg** afin de les informer sur les différentes prises en charge possibles des patients belges recevant des soins dans leur établissement. Cette rencontre a permis à l'établissement hospitalier de combler un manque d'information en la matière et de se constituer une base documentaire à diffuser à son personnel qui sera à même d'informer correctement les patients concernés.

Réunions :

02/02 : Groupe de travail « Guichets de soins » (Namur)

06/02 : Réunion au CHL à Luxembourg

16/02 : Réunion d'information et d'échanges sur la prise en charge des soins au CHL (Luxembourg)

13/04 : Groupe de travail « Guichets de soins » (Villeneuve-d'Ascq)

04/05 : Groupe de travail « Guichets de soins » (Havré)

19/07 : Groupe de travail « Guichets de soins » (Mont-Godinne)

14/09 : Groupe de travail « Guichets de soins » (Givet)

08/11 : Groupe de travail « Guichets de soins » (Mons)

28/11 : Groupe de travail « Guichets de soins » (Namur)

Action 11 Communication

Après une année 2008 particulièrement chargée en signatures de conventions et séances d'information, l'année 2009 a été axée sur la modernisation et le développement de nos outils de communication en ligne et l'organisation d'un colloque. L'année 2010 a été consacrée au développement du nouveau site Internet de Luxlorsan, du portail « santetransfrontaliere » et des outils interactifs.

Durant l'année 2011, le site Internet a été rendu opérationnel et mis en ligne pour la **conférence de presse** de présentation le 27 janvier 2011 à Arlon. Cet événement fut un succès avec la présence de nombreux organes de presse écrite et audiovisuelle. Une réunion préalable de mise au point a été nécessaire le 24 janvier 2011 à Nancy.

Les réunions suivantes ont consisté à résoudre certains problèmes techniques observés à l'usage et à avancer dans la conception des **bases de données transfrontalières sur les établissements d'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées** qui nécessitent de nouveaux développements. Il s'agit des réunions du 3 mars 2011 à Arlon, du 27 avril 2011 à Nancy, du 15 juin 2011 à Arlon et du 2 septembre 2011 à Arlon.

Afin de pouvoir gérer le site et le portail Internet de manière autonome et au mieux de leurs possibilités, nous avons bénéficié d'une journée de **formation** (commune avec l'OFBS) le 19 septembre à Arlon.

Le 30 septembre 2011, le portail a fait l'objet d'une conférence de presse à l'hôtel de Ville de Tournai. Nous avons participé à cette manifestation commune avec l'OFBS qui a bénéficié d'articles de presse et d'un reportage radio à diffusion nationale.

Le projet COSANTE a participé à une rencontre TRANSMED organisée à l'initiative de l'AMLPH Longwy et l'AMSAV Arlon-Virton le 9 avril 2011 à Cons La Grandville. Lors de cet événement rassemblant médecins belges et français, une intervention était réservée au projet COSANTE pour présenter les coopérations transfrontalières en place et leur mise en œuvre.

Le projet COSANTE a également participé au **colloque transfrontalier « services aux personnes dépendante : un enjeu durable »** le 10 mai 2011 à Arlon qui rassemblait près de 200 professionnels de l'aide à domicile. Lors de cette journée une intervention de COSANTE a présenté un panorama des aides et allocations à disposition des personnes âgées dans l'espace Wallonie-Lorraine-Luxembourg. Pour exposer l'ensemble de son action dans le secteur des personnes âgées et des soins transfrontaliers, le projet avait un stand d'information doté d'une borne Internet permettant aux visiteurs de tester les outils interactifs du nouveau site Internet.

Une **plaquette d'information spécifique au site Internet** a été créée comme outil de communication.

Le 9 mai 2011, le projet Cosanté a présenté l'évolution et la démarche de coopération sanitaire transfrontalière lors de la conférence de presse organisée à Luxembourg au siège de la CNS à l'occasion de la séance officielle de **signature de l'acte de reconnaissance des conventions ARLWY et SMUR par le Grand Duché de Luxembourg**.

Le 13 mai 2011, le projet Cosanté a participé à la manifestation de **signature de l'accord cadre entre le Groupe Vivalia et Alpha Santé** à Mont Saint Martin.

Le projet Cosanté a participé au **séminaire sur la Grande Région à Pont à Mousson le 31 mai 2011** où il est intervenu pour présenter la coopération sanitaire transfrontalière développée entre la France et la Belgique.

Le projet COSANTE a présenté les réalisations en matière de coopération sanitaire transfrontalière au groupe de travail santé du **Conseil économique et social de la Grande Région (CESGR)** réuni à Arlon le 15 septembre 2011.

Le projet COSANTE, via le GEIE LLS, partenaire méthodologique du projet **ICAPROS**, a participé activement à la conférence de presse du 23 novembre 2011 à Libramont en présence de Madame Mahy, Députée provinciale et Mme Barat, Vice-présidente du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

Le 1^{er} décembre 2011, Henri Lewalle est passé dans la rubrique de l'interviewé à 12 heures dans le journal de FR 3 dans le cadre de la **conférence de presse, présidée par Mr Bachy, organisée à Charleville sur la coopération transfrontalière** dans les Ardennes.

Le projet COSANTE était présent à la **soirée transfrontalière sur le médicament** à Roubaix le 9 décembre pendant laquelle a été présenté le rapport auquel il a contribué.

Le 21 décembre 2011 à Arlon, à la demande du groupe de travail santé du **MOC Luxembourg**, le projet COSANTE a présenté les coopérations à ce groupe de réflexion. Ce même jour, il a également assisté à la manifestation de **signature de l'accord cadre franco-wallon sur la prise en charge des personnes handicapées** au Home Reine Fabiola à Neufvilles.

Réunions :

24/01 : Modernisation et développement site Internet (Nancy)
27/01 : Conférence de presse site Internet de COSANTE (Arlon)
03/03 : Modernisation et développement site Internet (Arlon)
07/04 : La coopération sanitaire transfrontalière WLL (Liège)
09/04 : Rencontre médicale franco belge (Cons La Granville)
27/04 : Modernisation et développement site Internet (Nancy)

09/05 : Conférence de presse et signature de l'acte de reconnaissance des conventions par la CNS (Luxembourg)
10/05 : Colloque transfrontalier « services aux personnes dépendantes : un enjeu durable » (Arlon)
13/05 : Signature accord-cadre Vivalia/Alpha-santé (Mont-Saint-Martin)
31/05 : Séminaire Grande Région sur la coopération sanitaire transfrontalière (Pont à Mousson)
15/06 : Modernisation et développement site Internet (Arlon)
02/09 : Modernisation et développement site Internet (Arlon)
15/09 : Présentation du projet COSANTE GT4 du CESGR (Arlon)
19/09 : Formation gestion du site Internet (Arlon)
30/09 : Conférence de presse sur le portail transfrontalier (Tournai)
23/11 : Conférence de presse projet ICAPROS (Libramont)
01/12 : Conférence de presse Zoast Ardennes (Charleville)
09/12 : Manifestation sur les médicaments (Roubaix)
21/12 : Présentation du projet COSANTE groupe de travail santé du MOC (Arlon)
21/12 : Signature de l'accord cadre franco-wallon à Neufvilles

2. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET PAR RAPPORT AUX INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTAT DEFINIS DANS LE DOSSIER DE DEMANDE STAND DES PROJEKTS IM VERHÄLTNIS ZU DEN IN DEN ANTRAGSUNTERLAGEN FESTGELEGTE UMSETZUNGS- UND ERGEBNIS INDIKATOREN

Veillez reprendre le tableau des indicateurs que vous avez rempli au point 3.4.2. de votre dossier de demande (version de la demande de concours FEDER validée en Comité de sélection), et le compléter comme indiqué ci-dessous.

Bitte übernehmen Sie die Tabelle der Indikatoren, die unter Punkt 3.4.2. Ihrer Antragsunterlagen (Fassung des Antrags, die im Lenkungsausschuss genehmigt wurde) aufgeführt ist, und ergänzen Sie diese wie unten angegeben.

Le cas échéant, veuillez répartir par sexe les valeurs atteintes par les indicateurs

Bitte unterteilen Sie die erreichten Indikatorenwerte nach der Geschlechtszugehörigkeit.

INTITULE DE L'INDICATEUR/ TITEL DES INDIKATORS	RÉALISATION/ RÉSULTAT UMSETZUNG/ ERGEBNIS	<u>VALEUR CIBLE/ ZIELWERT (1)</u>	<u>VALEUR ATTEINTE CUMULÉE/ ERREICHTE GESAMTANZAHL (2)</u>
NOMBRE D'INITIATIVE TRANSFRONTALIE RES DE PROMOTION DE LA SANTE		0	0
NOMBRE D'ACTIONS COMMUNES AMELIORANT LA QUALITE DES SERVICES DE SANTE	- ZOAST ARLWY -CONVENTION ELECTROPHYSIOLOGIE - ACCES PETSCAN CHL - ACCORD CADRE VIVALIA- ALPHA SANTE -AIDE MEDICALE URGENTE LORRAINE -AIDE MEDICALE URGENTE LORRAINE 1ERE INTENTION -ACCORD DE RECONNAISSANCE DU GD DE LUXEMBOURG -AIDE MEDICALE URGENTE ARDENNES -JOURNEES FORMATION INFORMATION -COMMUNICATION -ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS	10	12

	- ACCORD-CADRE ACCUEIL PERSONNES HANDICAPEES		
NOMBRE DE RESEAUX DE SANTE MIS EN PLACE OU DEVELOPPES	- GUICHETS DE SOINS - ZOAST ARLWY - SMUR LORRAINE - SMUR ARDENNES - CNS	5	5
NOMBRE DE BENEFICIAIRES DES ACTIONS MENEES	- ZOAST ARLWY - SMUR - COLLOQUE (2009) - EXTENSION CNS	500 000	400 000

(1) reprendre ici le nombre inscrit dans le dossier de demande

Hier die im Antrag bezeichnete Anzahl wiederaufnehmen

(2) indiquer ici le nombre **cumulé** depuis le début du projet

*Hier die tatsächliche Anzahl seit **Projektbeginn** eintragen*

Veuillez expliquer les valeurs atteintes.

Bitte die erreichten Werte erläutern.

Actions communes 2011 améliorant la qualité des services de santé :

- La mise en place de l'intervention en première intention du SMUR de Longwy dans la commune belge d'Aubange améliore la qualité du service puisqu'elle réduit le temps d'intervention et assure donc une meilleure prise en charge du patient belge.
- La reconnaissance par la Caisse nationale de santé luxembourgeoise des accords « ZOAST Arlon-Longwy » et des « annexes lorraines de la convention SMUR franco belge » va permettre aux travailleurs frontaliers assurés luxembourgeois résidant dans les zones spécifiées de pouvoir bénéficier de ces dispositifs auxquels ils n'avaient pas accès jusqu'alors.
- La signature de l'accord-cadre franco wallon sur l'accueil des personnes handicapées va permettre un meilleur encadrement des personnes handicapées françaises accueillies en Wallonie, entre autres par la mise en place d'inspections et les règles instaurées dans la conclusion de conventions entre les Conseils généraux français et les institutions wallonnes.

3. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET PAR RAPPORT AUX INDICATEURS TRANSVERSAUX

STAND DES PROJEKTS IM VERHÄLTNIS ZU DEN QUERSCHNITTSINDIKATOREN

Veuillez compléter les indicateurs transversaux ci-dessous :

Bitte ergänzen Sie die folgenden Querschnittsindikatoren:

Le cas échéant, veuillez répartir par sexe les valeurs atteintes par les indicateurs

Bitte unterteilen Sie die erreichten Indikatorenwerte nach der Geschlechtszugehörigkeit.

COMMUNICATION	Kommunikation	Réalisations de l'année Umsetzungen im Jahr	Réalisations cumulées depuis le début du projet kumulierte Umsetzungen seit Beginn des Projekts		
Nombre d'actions de presse réalisées	Anzahl an umgesetzten Pressekampagnen	1	7		
Nombre d'articles de presse publiés	Anzahl veröffentlichter Presseartikel	6	15		
Nombre de reportages TV ou radio	Anzahl an Fernseh- oder Radio-Reportagen	4	9		
Nombre de brochures (destinées au grand public) conçues	Anzahl entworfener Broschüren (für die breite Öffentlichkeit)	1	7		
Nombre de sites Internet transfrontaliers créés ou maintenus	Anzahl erstellter oder gewarteter grenzüberschr. Internetseiten		1		
Nombre de visites sur les sites web	Anzahl an Besuchen auf Webseiten				

MULTILINGUISME	Mehrsprachigkeit	Réalisations de l'année	Réalisations cumulées depuis le début du projet	<u>Dont hommes</u> <u>Davon Männer</u>	<u>Dont femmes</u> <u>Davon Frauen</u>
Nombre d'actions incluant l'apprentissage de la langue voisine	Anzahl an Maßnahmen, die die Erlernung der Nachbarsprache beinhalten				

Nombre de personnes ayant appris la langue voisine dans le cadre de la réalisation du projet	Anzahl an Personen, die die Nachbarsprache im Rahmen der Projektdurchführung erlernt haben				
--	--	--	--	--	--

EGALITE DES CHANCES	Chancengleichheit	Réalisations de l'année	Réalisations cumulées depuis le début du projet		
Nombre d'actions de promotion de l'égalité des chances	Anzahl von Maßnahmen zur Förderung der Chancengleichheit	Pas de discrimination dans le cadre du projet			

EMPLOI	Beschäftigung	Réalisations de l'année	Réalisations cumulées depuis le début du projet	<u>Dont hommes</u> <u>Davon Männer</u>	<u>Dont femmes</u> <u>Davon Frauen</u>
Nombre d'emplois créés	Anzahl geschaffener Arbeitsplätze	0	1	0	1
Nombre d'emplois maintenus	Anzahl erhaltenen Arbeitsplätze	0	2	1	1

Veuillez expliquer les valeurs atteintes.

Bitte die erreichten Werte erläutern.

COMMUNICATION

- Articles de presse:
Cf. Annexes
- Reportages TV ou radio
TV Lux
Radio Contact
Vivacité
Must FM
FR3
- Brochure:
Information sur le site Internet

4. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PUBLICITE **KOMMUNIKATIONS- UND PUBLIZITÄTSMASSNAHMEN**

Veillez décrire les actions entreprises pour respecter les obligations de publicité communautaire conformément au Règlement (CE) N° 1828/2006 (information sur le fait que le projet est cofinancé par des fonds européens ; cf. point 4.2. de votre dossier de demande). Fournir le cas échéant les documents tels que coupures de presse, brochure, photographies...

Dépliants

- Diffusion de la brochure sur l'offre de soins de la ZOAST Arlwy pour les prestataires

Rapports

- Accès aux Médicaments – Cadres légaux belge et français

Manifestation

- Conférence de presse site Internet COSANTE (27/01/11 à Arlon)
- Présentation Coopération transfrontalière (09/04/11 à Cons La Granville)
- Présentation de la coopération (09/05/2011 à Luxembourg)
- Séminaire Grande Région sur la coopération transfrontalière (31/05/2011 Pont à Mousson)
- Présentation Groupe de travail santé du CESGR (15/09/11 à Arlon)
- Présentation MOC Luxembourg (21/12/11 à Arlon)

5. BREF EXPOSE DES ACTIONS PREVUES POUR L'ANNEE SUIVANTE

KURZE DARLEGUNG DER FÜR DAS NÄCHSTE JAHR GEPLANTEN AKTIVITÄTEN

Dans une note ci-annexée au Rapport du premier semestre 2011, adressée aux ETI et aux Autorités du programme Interreg IV Grande Région, nous reprenons pour les différentes actions les perspectives et les objectifs du projet COSANTE pour l'année 2012.

6. ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER (dont cofinancements)
FINANZIELLER STAND (inklusive Kofinanzierungen)

Veillez compléter les deux tableaux Excel ci-joint.
Bitte füllen Sie die zwei beiliegenden Excel-Tabellen aus.

7. REMARQUES EVENTUELLES
EVENTUELLE ANMERKUNGEN

8. LISTE DES ANNEXES NUMEROTEES NUMMERIERTE LISTE DER ANHÄNGE

- *ANNEXE 1:*
- *ANNEXE 2:*
- *ANNEXE 3:*
- *ANNEXE 4:*